

ARTICLE 1 OBJET

1.1 Le règlement du billet virtuel à pré tirage CAPITAL de la Loterie Romande a pour objet de définir ce jeu et spécifier ses conditions et modalités de participation.

1.2 Pour le surplus, le Règlement Général des billets virtuels à pré tirage et le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'appliquent.

ARTICLE 2 NATURE DU JEU

2.1 Le billet virtuel CAPITAL de la Loterie Romande est un jeu de loterie du type billet virtuel, auquel le public participe sur la plateforme de jeu Internet de la Loterie Romande.

2.2 Il s'agit d'un jeu de hasard dans lequel ni l'adresse du joueur, ni ses décisions, ni l'animation graphique n'ont d'incidence sur l'issue du jeu.

ARTICLE 3 CONFIGURATION DES BILLETS

3.1 Les billets virtuels CAPITAL comprennent une zone de jeu composée d'icônes, de cases et de colonnes dont le contenu et le nombre varient en fonction du jeu (JEU 1, JEU 2, JEU 3 et JEU BONUS) comme suit :

- le JEU 1 (art. 5) comprend 15 cases, chacune d'elles étant composée d'une même icône et d'une mention « GAIN » ;
- le JEU 2 (art. 6) est composé de 6 cases, chacune d'elles comportant 2 mêmes icônes et une mention « GAIN » ;

- le JEU 3 (art. 7) est formé de 4 colonnes, chacune d'elles étant composée de 3 mêmes icônes et d'une mention « GAIN » ;
- le JEU BONUS (art. 8) est composé de 3 icônes, sous lesquelles est caché un numéro BONUS.

3.2 Les 5 numéros sélectionnés en début de partie (art. 4.2) sont affichés en ordre croissant et en permanence dans chaque tableau de jeu sous la mention « VOS NUMÉROS ». Il en va de même du total des gains obtenus par le participant, affiché dans le compteur de gains sous la mention « GAIN TOTAL ».

3.3 La possibilité de révéler automatiquement le résultat de jeu mentionnée à l'article 11.1 du Règlement Général des billets virtuels à prétrage n'est pas disponible pour le billet virtuel CAPITAL.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA PARTIE

4.1 Une partie complète de CAPITAL se décompose en 3 jeux individuels - JEU 1, JEU 2 et JEU 3 (art. 5 à 7) -, auxquels vient s'ajouter le JEU BONUS (art. 8). Les jeux se déroulent dans un ordre préétabli ne pouvant être modifié par le participant.

4.2 Afin d'accéder aux jeux subséquents, le participant doit préalablement sélectionner 5 « ? » parmi les 6 proposés, chacun d'eux révélant un numéro différent compris entre 1 et 49. Les 5 numéros ainsi révélés constituent « VOS NUMÉROS ».

4.3 Le participant sélectionne le bouton portant la mention « JOUEZ » afin d'accéder au JEU 1. Il est ensuite invité à passer à l'étape suivante à l'issue de chaque jeu.

4.4 Au fur et à mesure du déroulement de la partie, le montant du ou des gains obtenus par le participant sont cas échéant additionnés sous la mention « GAIN TOTAL ».

ARTICLE 5 JEU 1

5.1 Le but du JEU 1 est de révéler un ou plusieurs numéros correspondants à « VOS NUMÉROS » et ainsi remporter le gain associé au numéro révélé.

5.2 Pour ce faire, le participant sélectionne une à une les 15 icônes afin de révéler lesdits numéros ; le gain potentiel correspondant à chaque numéro est automatiquement dévoilé sous la mention « GAIN ».

5.3 Si un numéro révélé correspond à l'un de « VOS NUMÉROS », la case est alors mise en évidence et le participant gagne le montant associé figurant sous « GAIN » ; ce montant vient incrémenter le compteur « GAIN TOTAL ».

5.4 Le JEU 1 se termine lorsque les 15 icônes et leur gain potentiel ont été dévoilés.

ARTICLE 6 JEU 2

6.1 Le but du JEU 2 est de révéler, au sein d'une même case, 2 numéros correspondants à 2 de « VOS NUMÉROS », afin de remporter le gain associé à cette case.

6.2 Pour ce faire, le participant sélectionne une à une les icônes afin de révéler lesdits numéros ; lorsque les 2 numéros d'une même case ont été révélés, le gain potentiel correspondant figurant sous « GAIN » est également dévoilé.

6.3 Lorsqu'un numéro révélé correspond à l'un de « VOS NUMÉROS », il est alors mis en évidence.

6.4 Si les 2 numéros révélés au sein d'une même case correspondent à 2 de « VOS NUMÉROS », la case est alors mise en

évidence et le participant gagne le montant associé figurant sous « GAIN » ; ce montant vient incrémenter le compteur « GAIN TOTAL ».

6.5 Le JEU 2 se termine lorsque les icônes et leur gain potentiel figurant dans les 6 cases ont été dévoilés.

ARTICLE 7 JEU 3

7.1 Le but du JEU 3 est de révéler, au sein d'une même colonne, 3 numéros correspondants à 3 de « VOS NUMÉROS », afin de remporter le gain associé à cette colonne.

7.2 Pour ce faire, le participant sélectionne une à une les icônes afin de révéler lesdits numéros ; lorsque les 3 numéros d'une même colonne ont été révélés, le gain potentiel correspondant figurant sous « GAIN » est également dévoilé.

7.3 Lorsqu'un numéro révélé correspond à l'un de « VOS NUMÉROS », il est alors mis en évidence.

7.4 Si les 3 numéros révélés au sein d'une même colonne correspondent à 3 de « VOS NUMÉROS », la colonne est alors mise en évidence et le participant gagne le montant associé figurant sous « GAIN » ; ce montant vient incrémenter le compteur « GAIN TOTAL ».

7.5 Le JEU 3 se termine lorsque les icônes et leur gain potentiel figurant dans les 4 colonnes ont été entièrement dévoilés.

ARTICLE 8 JEU BONUS

8.1 Le but du JEU BONUS est d'obtenir, grâce au numéro BONUS, un ou des gains supplémentaires dans les JEU 1, JEU 2 et JEU 3. Il n'est activé qu'une seule fois par partie.

8.2 Le participant sélectionne un des 3 « ? » proposés, afin de révéler un numéro BONUS compris entre 1 et 49 qui vient s'ajouter, en surbrillance, aux numéros figurant dans « VOS NUMÉROS ».

8.3 Après que le participant a sélectionné « CLIQUEZ ICI POUR VÉRIFIER VOS JEUX », un contrôle automatique permet de vérifier la présence du numéro BONUS dans chacun des JEU 1, JEU 2 et JEU 3.

8.4 Si le numéro BONUS correspond à l'un des numéros révélés, celui-ci est mis en évidence et les règles de chacun des jeux (art. 5.3, 6.4 et 7.4) s'appliquent afin de déterminer si un gain supplémentaire a été obtenu par le participant grâce au numéro BONUS. En cas de gain, le montant vient incrémenter le compteur « GAIN TOTAL ».

8.5 Une fois la vérification de la présence du numéro BONUS effectuée dans les 3 jeux, le JEU BONUS prend fin et un rappel du total des gains est opéré.

ARTICLE 9 GAINS

9.1 Le montant du ou des gain(s) est exprimé en francs suisses.

9.2 Plusieurs gains possibles par billet.

ARTICLE 10 PRIX DU BILLET

Le prix d'un billet est de CHF 8.-.

REGLEMENT DU BILLET VIRTUEL A PRETRAGE



ARTICLE 11 PLAN DES LOTS

Le plan des lots est le suivant :

Nb. de billets gagnants		Gain billet en CHF	Montant total en CHF
1	X	80 000.- =	80 000.-
1	X	10 000.-	10 000.-
10	X	1 000.-	10 000.-
500	X	200.-	100 000.-
115	X	132.-	15 180.-
900	X	100.-	90 000.-
500	X	70.-	35 000.-
800	X	50.-	40 000.-
300	X	38.-	11 400.-
300	X	36.-	10 800.-
300	X	34.-	10 200.-
1 550	X	32.-	49 600.-
700	X	30.-	21 000.-
400	X	28.-	11 200.-
200	X	26.-	5 200.-
5 000	X	24.-	120 000.-
1 021	X	20.-	20 420.-
1 000	X	18.-	18 000.-
20 000	X	16.-	320 000.-
1 000	X	12.-	12 000.-
1 000	X	10.-	10 000.-
35 000	X	8.-	280 000.-
70 598	billets gagnants		1 280 000.-
28.24%			64.00%

ARTICLE 12 DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement entre en vigueur le 23 juin 2020 et s'applique à toutes les émissions de billets virtuels du jeu CAPITAL accessibles sur la plateforme de jeu Internet de la Loterie Romande.

Lausanne, juin 2020

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE DE LA SUISSE ROMANDE